

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Avis de convocation / avis de réunion

ELIALYS

Société Civile de Placement Immobilier au capital social maximum de 200 000 000 €
Siège social : 52 rue de Bassano, 75008 Paris
850 103 391 R.C.S. Paris

Avis de convocation

Les associés de la SCPI ELIALYS sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 4 juin 2025 à 10 heures 30, au siège de la société Advenis Real Estate Investment Management, 52 rue de Bassano – 75008 Paris et seront appelés à statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024
2. Quitus donné à la Société de Gestion
3. Quitus donné au Conseil de surveillance
4. Approbation des conventions visées à l'article L214-106 du code monétaire et financier
5. Affectation du résultat
6. Approbation de la valeur comptable, de la valeur de réalisation et de la valeur de reconstitution
7. Renouvellement des membres du Conseil de surveillance
8. Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes
9. Pouvoirs à donner pour l'accomplissement des formalités

Les associés de la SCPI ELIALYS seront appelés à voter sur le projet de résolutions à titre ordinaire suivant:

Première résolution - L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion, du rapport du conseil de surveillance, des rapports du commissaire aux comptes, du bilan, du compte de résultat et annexes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve lesdits rapports, bilan, compte de résultat et annexes, ainsi que les opérations résumées dans ces rapports et traduites dans ces comptes.

Deuxième résolution - L'assemblée générale donne à la société de gestion quitus de sa mission pour l'exercice écoulé et lui renouvelle, en tant que de besoin, sa confiance aux fins d'exécution de son mandat dans toutes ses dispositions.

Troisième résolution - L'assemblée générale donne quitus entier et définitif de sa mission au conseil de surveillance pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et lui renouvelle sa confiance aux fins d'exécution de son mandat.

Quatrième résolution - L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations visées à l'article L214-106 du code monétaire et financier, prend acte de ce rapport et en approuve le contenu.

Cinquième résolution - L'assemblée générale, sur proposition de la société de gestion, constate et décide d'affecter le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2024 de la manière suivante :

31/12/2024	Total en €	Par part en €
Résultat net	4 622 366	56,99
Report à nouveau N-1	56 194	0,69
Prime d'émission prélevée au cours de l'exercice pour reconstituer le report à nouveau par part	14 106	0,17
Total à affecter	4 692 666	57,85
Dividende brut	4 634 787	57,14
Dividende net de fiscalité étrangère	3 894 215	48,01
Report à nouveau après affectation	57 879	0,71

Conformément aux statuts de la SCPI, l'assemblée générale ordinaire prend acte du prélèvement sur la prime d'émission, et pour chaque nouvelle part émise, du montant, tel que mis en évidence dans le tableau précédent, permettant le maintien du niveau par part du report à nouveau existant.

En conséquence, le dividende net par part en pleine jouissance pour l'exercice 2024 s'élève à 48,01 €.

Sixième résolution — L'assemblée générale approuve la valeur comptable, la valeur de réalisation et la valeur de reconstitution telles qu'elles sont présentées, à savoir :

31/12/2024	Valeur globale en €	Valeur par part en €
Valeur comptable	85 778 121	886,42
Valeur de réalisation	86 200 049	890,78
Valeur de reconstitution	104 671 551	1 081,66

Septième résolution – Le mandat des membres du conseil de surveillance arrive à expiration le jour de l'assemblée générale ordinaire annuelle d'approbation des comptes annuels clos le 31 décembre 2024.

L'assemblée générale approuve la nomination de sept membres au moins et dix membres au plus au conseil de surveillance et ce pour une durée de trois années soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2027 parmi la liste des candidats qui est adressée dans la convocation à cette assemblée générale. Seront élus les associés candidats ayant réuni le plus grand nombre de voix.

Les associés figurant ci-après ont envoyé leur candidature (classés par ordre alphabétique) :

Membres sortants se représentant :

Nom/Prénom	Age	Profession/Activité	Nombre de parts d'Elialys détenues	Nombre de mandats au sein d'autres conseils de surveillance, toutes SCPI confondues
ANDRE Xavier	47	Docteur vétérinaire, Gérant associé d'une société civile de portefeuille	105	3
BARRAND D'HUMIERES Anne	71	Vice-Présidente actuelle du Conseil de surveillance ; Retraitée, Coach professionnel et graphologue conseil à temps partiel	685	0
BEDET Florence	50	Présidente actuelle du Conseil de surveillance ; Directrice régionale dans le Facility Management	100	1
BONNEFOY Xavier	42	Responsable du contrôle interne dans un laboratoire pharmaceutique international ; anciennement Commissaire aux comptes, diplômé de l'expertise comptable	75	1
COGNARD Alain	71	Professeur à l'ESCP Business School et à l'Université Paris Descartes	665	0
GONTARD Thierry	62	Secrétaire Général de l'Ordre des avocats au Barreau de Paris ; avocat ; membre du Conseil national des barreaux ; membre du conseil des barreaux européens ; Senior Partner au sein de Simmons & Simmons LLP	160	1
ROTIER Axel	36	Conseiller en gestion de patrimoine	40	0
SCI 3JCA, représentée par Jean-Jacques VIGOUROUX	67	Retraité, ancien responsable marketing d'un grand groupe international implanté notamment en Espagne ; membre de plusieurs conseils de surveillance	215	3

Associé faisant acte de candidature :

Nom/Prénom	Age	Profession/Activité	Nombre de parts d'Elialys détenues	Nombre de mandats au sein d'autres conseils de surveillance, toutes SCPI confondues
PLOUX Dominique	63	Expert-comptable et commissaire aux comptes associé BDO jusqu'en 2022	100	1

Huitième résolution – Le mandat du cabinet PricewaterhouseCoopers, commissaire aux comptes, étant arrivé à échéance, l'assemblée générale décide de renouveler le mandat du cabinet PricewaterhouseCoopers en tant que commissaire aux comptes pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

Neuvième résolution – L'assemblée générale ordinaire donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent acte sous seing privé constatant les décisions de l'assemblée générale ordinaire à l'effet d'accomplir toutes formalités et publicités prévues par la loi et les règlements en vigueur qui en seraient la suite ou la conséquence.